



Fédération française
de spéléologie

CANYONISME

NORMES

DE CLASSEMENT TECHNIQUE

Adopté en comité directeur le : 24 septembre 2005

Sommaire

1	OBJET DE CETTE NORME	2
2	REFERENCES REGLEMENTAIRES	2
3	DEFINITIONS	2
4	CLASSEMENT DES ESPACES ET ITINERAIRES	2
4.1	TERRAIN D'AVEVENTURE	2
4.2	SPORTIF	3
5	QUALIFICATION DE L'INTERET DES ESPACES ET ITINERAIRES	3
6	SYSTEME DE COTATIONS EN CANYONISME	3
7	LES TOPOS GUIDE	7
8	DOCUMENTS DE REFERENCE (DISPONIBLES A LA FFME, WWW.FFME.FR)	7
8.1	LES CONVENTIONS D'USAGE	7
8.2	TEXTES FEDERAUX DE REFERENCE	7
8.3	OUVRAGES DE REFERENCE	7

Document réalisé par la Fédération française de la montagne et de l'escalade (FFME), avec la Fédération française de spéléologie (FFS) et en concertation avec le Syndicat national des guides de montagne (SNGM), le Syndicat national des professionnels de l'escalade et du canyon (SNAPEC), le Syndicat national des professionnels de la spéléologie et du canyon (SNPSC) et la Fédération des clubs alpins français (FCAF).

Normes de classement technique des espaces et itinéraires de CANYONISME

1 Objet de cette norme :

Cette norme définit les caractéristiques des espaces et itinéraires de pratique de canyonisme.

2 Références réglementaires :

Article 17 de la loi sur le sport du 16 juillet 1984 modifiée 2000.

3 Définitions :

Canyonisme : Le canyonisme est un sport de pleine nature qui se pratique dans un environnement spécifique.

Il consiste à descendre un thalweg pouvant se présenter sous forme de torrents, ruisseaux, rivières, gorges (plus ou moins étroits, profonds); avec ou sans présence permanente d'eau et pouvant présenter des cascades, des vasques, des biefs, des parties sub-verticales.

Il exige une progression et des franchissements par : la marche, la nage, les sauts, les glissades, la désescalade, la descente en rappel et autres techniques d'évolution sur corde.

Cette discipline impose de posséder un matériel et une technique spécifique liés à la variabilité du milieu naturel.

Itinéraire : En canyonisme, un itinéraire correspond au parcours du canyon lui-même.

Espace : Zone ou secteur géographique regroupant plusieurs itinéraires.

4 Classement des espaces et itinéraires :

NB : ces normes de classement font référence aux normes fédérales d'équipement.

4.1 terrain d'aventure

- canyon ou ensemble de canyons pouvant être de toutes difficultés, dont tout ou partie de l'équipement n'est pas conforme aux normes fédérales d'équipement et/ou non entretenu.

Au sein de la classification terrain d'aventure, nous trouvons :

- des canyons non équipés ou partiellement équipés
- des canyons équipés non conformément aux normes fédérales ou non entretenus.

Il est souhaitable que les canyons classés en terrain d'aventure restent le plus « nature » possible: les traces d'équipement doivent rester discrètes. Nous veillerons donc à limiter l'équipement à demeure au strict minimum indispensable et laisser une large place à l'utilisation d'ancrages naturels (arbres, blocs coincés, becquets rocheux, lunules, ... etc). Pour les canyons en terrain d'aventure équipés, nous veillerons, autant que possible, à ce qu'ils évoluent vers la classification « sportif » (voir ci-dessous).

N.B. L'activité de canyonisme se pratique couramment dans les itinéraires classés terrain d'aventure.

4.2 sportif

- canyon ou ensemble de canyons pouvant être de toutes difficultés, équipé et entretenu conformément aux normes fédérales d'équipement.

N.B. Dans un plan d'équipement, afin de respecter toutes les formes de pratique, la présence des deux types d'itinéraires (terrain d'aventure et sportif) sera, autant que possible, recherchée.

5 Qualification de l'intérêt des espaces et itinéraires :

- **local** : intérêt limité *. Itinéraire s'adressant davantage à un public local.
- **régional** : intérêt important **. Il s'agit d'un espace ou d'un itinéraire important pour la pratique régionale.
- **national** : intérêt très important : *** Il s'agit d'un espace ou d'un itinéraire important pour la pratique nationale. La plupart des critères ci-dessous sont présents.
- **international** : intérêt remarquable : **** Il s'agit d'un espace ou d'un itinéraire très important pour la communauté des canyonistes avec une « aura » internationale. Les critères ci-dessous sont généralement bien présents.

Mention pédagogique : De façon complémentaire, chacune de ces catégories de qualification (de local à international) pourra être précisée du vocable **pédagogique** s'il s'agit d'un itinéraire particulièrement adapté à la découverte de l'activité et/ou à la formation. C'est un itinéraire classé sportif. L'accès et le retour sont aisés et balisés.

Les critères de qualification de l'intérêt des espaces et itinéraires en canyon sont :

- le nombre et la densité des canyons (itinéraires) dans un même secteur (espace).
- la notoriété.
- l'esthétisme du cadre naturel.
- l'intérêt technique et sportif.
- l'intérêt ludique (glissades, sauts, ensoleillement ...).
- l'aménagement des conditions d'accès et retour (parking, balisage, signalétique).

Au sein d'un même espace, une précision sur chacun des itinéraires (en fonction des cinq derniers critères ci-dessus) pourra être apportée et visible dans le topo guide.

6 Système de cotations en canyonisme :

La cotation vaut pour un débit moyen ou ordinaire, en période habituelle de pratique, donc à niveau relativement bas, sans être forcément à l'étiage.

Elle est calibrée pour un groupe de 5 personnes, en situation de découverte du canyon (à vue) et dont le niveau de pratique est en adéquation avec le niveau technique du canyon.

Elle s'entend pour une pratique habituelle et raisonnée, dans un souci de sécurité et d'efficacité des déplacements (une recherche personnelle d'augmentation de difficulté ne rajoutera rien à la cotation initiale).

Les canyons sont cotés de la manière suivante :

- La lettre v suivie d'1 chiffre arabe de 1 à 7 (l'échelle restant ouverte vers le haut) pour la difficulté dans le caractère vertical.
- La lettre a suivie d'1 chiffre arabe de 1 à 7 (l'échelle restant ouverte vers le haut) pour la difficulté dans le caractère aquatique.
- 1 chiffre romain pour l'engagement et l'envergure : de I à VI (l'échelle restant ouverte vers le haut).

Nous avons donc, par exemple des canyons cotés v2 a3 III, ou v5 a6 V, ou v4 a5 III ... (par simplification, nous pourrions ensuite omettre les lettres et nous contenter d'utiliser les 2 chiffres arabes et le chiffre romain : 2.3.III, 5.6.V ou 4.5.III ...)

Un seul des critères suivants, par colonne, détermine l'appartenance à une catégorie de difficulté.

Sur un itinéraire, le fait d'éviter un obstacle ou d'aménager une technique spécifique (rappel guidé ...) peut entraîner une cotation inférieure. Les sauts sont, d'une manière générale, considérés comme facultatifs.

TABLEAU DES DIFFICULTÉS :

DIFFICULTÉ	V : Caractère Vertical	a : Caractère Aquatique
1 Très Facile	Pas de rappel, corde normalement inutile pour la progression. Pas de passage d'escalade/désescalade.	Absence d'eau ou marche en eau calme. Nage facultative.
2 Facile	Présence de rappel(s) d'accès et d'exécution facile, inf. ou égal à 10 m. Passage d'escalade/désescalade facile et peu exposé.	Nage ne dépassant pas 10 m de longueur en eau calme. Saut d'exécution simple inf. à 3 m. Toboggan court ou à faible pente.
3 Peu Difficile	Verticales à faible débit. Réception en vasque avec nage en eau calme. Présence de rappels d'accès et d'exécution simple, inf. ou égal à 30 m, séparés, au minimum, par des paliers permettant le regroupement. Pose de main courante simple. « Marche » technique qui nécessite une attention particulière (pose des appuis précis) et une recherche d'itinéraire sur terrain pouvant être glissant ou instable ou accidenté ou encombré ou dans l'eau. Passages d'escalade/désescalade (jusqu'au 3c), peu exposés, pouvant nécessiter l'usage d'une corde.	Nage ne dépassant pas 30 m en eau calme Progression en courant faible. Saut d'exécution simple de 3 à 5 m. Toboggan long ou à pente moyenne.
4 Assez Difficile	Verticales de débit faible à moyen pouvant commencer à poser des problèmes de déséquilibre ou de blocage. Rappel (s) d'accès difficile et/ou rappel(s) sup. à 30 m. Enchaînement de rappels en paroi avec relais confortables Gestion des frottements nécessaire Pose de main courante délicate, rappel ou bas du rappel non visible du départ, réception en vasque avec mouvements d'eau. Passages d'escalade / désescalade jusqu'au 4c ou A0, exposés et/ou nécessitant l'usage des techniques d'assurage et de progression.	Immersion prolongée entraînant une perte calorifique assez importante. Courant moyen. Saut d'exécution simple de 5 à 8 m. Saut avec difficulté d'appel, de trajectoire ou de réception inf. à 5 m. Siphon large de moins d'1m de longueur et/ou profondeur. Grand toboggan ou à forte pente.

<p style="text-align: center;">5</p> <p style="text-align: center;">Difficile</p>	<p>Verticales de débit moyen à fort, franchissement difficile <u>nécessitant une gestion de la trajectoire et/ou de l'équilibre</u>,</p> <p>Enchaînement de rappels en paroi avec relais aériens, Franchissement de vasque durant la descente. Support glissant ou présence d'obstacle. Désinstallation de la corde difficile (en position de nage ...).</p> <p>Passages d'escalade / descente exposés, jusqu'au 5c ou A1.</p>	<p>Immersion prolongée en eau froide entraînant une perte calorifique importante. Progression en courant assez fort, pouvant perturber les trajectoires de nage, les bacs, les arrêts ou les reprises de courant. Difficultés obligatoires liées à des phénomènes d'eau vive ponctuels (tourbillons, rappels, drossages ...) pouvant entraîner un blocage ponctuel du canyoniste. Saut d'exécution simple de 8 à 10 m. Saut avec difficulté d'appel, de trajectoire ou de réception de 5 à 8 m. Siphon large et jusqu'à 2 m de longueur et/ou profondeur.</p>
<p style="text-align: center;">6</p> <p style="text-align: center;">Très Difficile Exposé</p>	<p>Verticales de débit fort à très fort. Cascade consistante. Franchissement très difficile, <u>nécessitant la gestion efficace de la trajectoire et/ou de l'équilibre</u>.</p> <p>Installation de relais difficile : mise en place délicate d'amarrage naturel (bloc coincé, ...). Accès au départ du rappel difficile (installation de main courante très délicate ...). Passage d'escalade / descente exposé, jusqu'au 6a ou A2. Support très glissant ou instable. Vasque d'arrivée fortement émulsionnée.</p>	<p>Progression en courant fort rendant les trajectoires de nage, les bacs, les arrêts ou les reprises de courant difficiles à exécuter. Mouvements d'eau bien marqués (drossages, contre courant, rappels, vagues, tourbillons ...) pouvant entraîner un blocage assez prolongé du canyoniste. Saut d'exécution simple de 10 à 14 m Saut avec difficulté d'appel, de trajectoire ou de réception de 8 à 10 m. Siphon large jusqu'à 3 m de profondeur et/ou de longueur. Siphon technique jusqu'à 1 m maxi avec courant éventuel ou cheminement.</p>
<p style="text-align: center;">7</p> <p style="text-align: center;">Extrêmement Difficile Très Exposé</p>	<p>Verticales de débit très fort à extrêmement fort. Cascade très consistante.</p> <p>Franchissement extrêmement difficile <u>nécessitant l'anticipation et la gestion spécifique de la corde, de la trajectoire, de l'équilibre, des appuis et du rythme</u>.</p> <p>Passages d'escalade / descente exposés, au-dessus de 6a ou A2. Visibilité limitée et obstacles fréquents. Passage possible en fin de rappel ou en cours de rappel dans une (des) vasque(s) avec mouvements d'eau puissants. Contrôle de la respiration : passage(s) en apnée.</p>	<p>Progression en courant très fort rendant les trajectoires de nage, les bacs, les arrêts ou les reprises de courant extrêmement difficiles à exécuter. Mouvements d'eau violents (drossages, contre courant, rappels, vagues, tourbillons ...) pouvant entraîner un blocage prolongé du canyoniste. Saut d'exécution simple de plus de 14 m Saut avec difficulté d'appel, de trajectoire ou de réception de plus de 10 m. Siphon de plus de 3m de longueur et/ou profondeur. Siphon technique et engagé de plus de 1m avec courant ou cheminement ou sans visibilité.</p>

TABLEAU ENGAGEMENT / ENVERGURE :

Attention, ces temps de référence doivent donc être pondérés en fonction du profil effectif du groupe.

ENGAGEMENT / ENVERGURE	CRITÈRES
I	Possibilité de se mettre hors crue facilement et rapidement. Échappatoires faciles présentes sur toutes les portions du parcours. Temps de parcours du canyon (approche, descente, retour) inférieur à 2 heures.
II	Possibilité de se mettre hors crue en ¼ heure de progression maxi. Echappatoire(s) en ½ heure de progression maxi. Temps de parcours du canyon (approche, descente, retour) entre 2 et 4 heures.
III	Possibilité de se mettre hors crue en ½ heure de progression maxi. Echappatoire(s) en 1 heure de progression maxi. Temps de parcours du canyon (approche, descente, retour) entre 4 et 8 heures.
IV	Possibilité de se mettre hors crue en 1 heure de progression maxi. Echappatoire(s) en 2 heures de progression maxi. Temps de parcours du canyon (approche, descente, retour) entre 8 heures et 1 jour.
V	Possibilité de se mettre hors crue en 2 heures de progression maxi. Echappatoire(s) en 4 heures de progression maxi. Temps de parcours du canyon (approche, descente, retour) entre 1 et 2 jours.
VI	La possibilité de se mettre hors crue peut demander plus de 2 heures de progression. Echappatoire(s) le temps nécessaire pour s'échapper est supérieur à 4 heures de progression. Temps de parcours du canyon (approche, descente, retour) supérieur à 2 jours.

Conformément aux consignes fédérales de sécurité, le pratiquant doit toujours faire preuve de discernement et se rappeler que l'environnement du canyonisme peut être changeant. Certaines crues, notamment, peuvent modifier considérablement la morphologie d'un canyon, au point d'en changer la cotation initiale ...

7 Les topos-guides :

Les topos-guides sont des répertoires des itinéraires sur les espaces et régions de pratique. Ils permettent d'informer objectivement les pratiquants sur les caractéristiques techniques, les difficultés, les informations de sécurité spécifiques et les informations réglementaires propres à chaque canyon.

Ils utilisent le système de cotation ci-dessus.

Afin d'harmoniser et de préciser les informations en direction des pratiquants, la FFME avec la FFS et ses autres partenaires, a mis en place un cahier des charges de labellisation des topos-guides. Ce cahier des charges est en annexe de ce document.

8 Documents de référence (disponibles à la FFME, www.ffme.fr) :

8.1 *Les conventions d'usage :*

- Convention canyon sportif / collectivité.
- Convention canyon sportif / propriétaire privé.

8.2 *Textes fédéraux de référence :*

- Consignes fédérales de sécurité.
- Normes d'équipement.
- Charte équipieur.
- Charte environnement.
- Cahier des charges de labellisation des topos-guides.

8.3 *Ouvrages de référence :*

- Descente de canyon, canyonisme, manuel de référence, Fédération Française de la Montagne et de l'Escalade.
- Manuel Technique de descente de canyon, Ecole Française de descente de Canyon, Fédération Française de Spéléologie.